

## REUNION DU 25 JANVIER 2011

Nombre de  
Conseillers : L'an deux mille onze 25 Janvier à 18h30  
le Conseil Municipal de la Commune d'Eyjeaux  
En exercice 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
Présents 10 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PICHERIT Gérard, Maire  
Votants 14 Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 Janvier 2011

**Présents : M. PICHERIT, BLANCHETON, Mmes ANDRE, BOYER,  
M .MALLEFOND, M SARRE, BONNAT, NOUHAUD  
Mmes COUDERT, RIBIERE,**

**Absente : Mme LALET**

**Absents : Mr FAURE, pouvoir à M MALLEFOND  
Mr DUSSARTRE, pouvoir à M. PICHERIT  
Mme DEPIERRE, pouvoir à Mme ANDRE  
Mme GAILLARD, pouvoir à Mme BOYER**

Secrétaire de séance : Mme RIBIERE

### **Délibération n° 2011-001 : modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe**

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a créé par délibération en date du 9 février 2010 un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.  
Ce poste étant à ce jour vacant, Monsieur le Maire propose de le modifier en diminuant sa durée hebdomadaire de travail à 32/35<sup>ème</sup>

Parallèlement la diminution hebdomadaire de ce poste permettra d'augmenter un autre poste de travail, déjà pourvu, dès que l'avis du CTP aura été recueilli.

Après avoir entendu l'exposé des motifs et en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de diminuer la durée hebdomadaire de travail du poste créé par délibération en date du 9 février 2010 en le portant de 35/35<sup>ème</sup> à 32/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

- **Avancement de grade**

Décision ajournée il convient au préalable de solliciter l'avis du CTP sur la détermination des ratios avancement.

Grades de promotion pour 2011

Sans examen professionnel : adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

Après examen professionnel : adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, rédacteur chef

### **Délibération n° 2011-002 : création d'un emploi sous contrat CAE-CUI**

M. le Maire propose au Conseil de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011 un emploi sous contrat CAE –CUI à hauteur de 22/35<sup>ème</sup> pour les missions suivantes : entretien des locaux et aide au service péri-scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise la création d'un emploi sous contrat CAE CUI à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011 pour une durée hebdomadaire de 22/35<sup>ème</sup>

### **Délibération n° 2011-003 : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre « création salle de classe et extension »**

M. le Maire propose au Conseil de se prononcer sur la conclusion d'un avenant avec le cabinet d'architectes « Polygone » portant sur l'aménagement de la cour de récréation.

Montant initial des travaux : 153 480.00€HT  
Nouveau montant des travaux : 164 843.17€HT  
Honoraires initiaux maîtrise d'œuvre : 13 819.19 €HT  
Nouveaux honoraires : 14 835.89€ HT  
Montant de l'avenant : 1 016.70€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte la conclusion d'un avenant d'un montant de 1 016.70€HT, 1 215.97€TTC avec le cabinet Polygone et autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à cette conclusion.

### **Délibération n° 2011-004 : inscription au plan départemental des itinéraires de randonnée du sentier de Gascour (Boisseuil)**

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu les articles 56 et 57 de la loi N°83 663 du 22 juillet 1983 et la circulaire du 30 Août 1988 relative aux plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Il est proposé au Conseil

- d'approuver l'inscription au PDIPR de l'itinéraire proposé par la commune de Boisseuil « **le sentier de Gascour** » dont le tracé est reporté sur le fond de carte IGN, annexé à la présente délibération.
- de demander l'inscription au PDIPR des chemins suivants :
  - chemin rural D0197 à D0184 à D0173
  - Voie communale 1AR0037 à AR 0034
  - Voie communale 3AK0032 à 0033

Reportés sur le plan communal annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal s'engage à :

- ne pas supprimer ou aliéner en totalité ou partie les chemins concernés (en cas de nécessité absolue par exemple à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil municipal proposera au Conseil général un itinéraire public de substitution de caractéristiques semblables, rétablissant la continuité du parcours) ;
- conserver leur caractère public et ouvert pour y maintenir une libre circulation ;
- autoriser la circulation pédestre, équestre et cycliste en la réglementant si besoin ;
- faire assurer les travaux d'aménagements, de gestion et d'entretien sur les chemins inscrits.

autorise :

- la réalisation du balisage des itinéraires de randonnée pédestre, équestre et cycliste utilisant les chemins inscrits.
- le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'inscription au PDIPR (convention de passage, ....).
- le Maire à signer la convention cadre avec le Département.

### **Délibération n° 2011-005: Adoption du rapport 2010 de la commission locale de transfert de charges de Limoges Métropole**

M le Maire informe le Conseil que la Commission locale de transfert de charges de Limoges Métropole s'est réunie le 7 décembre dernier. A cette occasion elle a adopté un rapport relatif :

- aux conséquences de la perception par Limoges Métropole de la redevance d'occupation du domaine public d'ERDF de GRDF et des opérateurs de télécommunications,
  - aux conséquences du retrait de la commune d'ISLE de la compétence « éclairage public »
- Les conclusions de ce rapport, présentées, au Conseil seront définitivement adoptées par délibérations concordantes prises à la majorité qualifiée des communes membres de Limoges Métropole.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité adopte les conclusions de la Commission locale de transfert de charges de Limoges Métropole

- **Subventions au collège Fernand Lagrange de Pierre Buffière**

M. le Maire fait part au Conseil des demandes de subventions émanant du collège de Pierre Buffière pour l'année 2011 :

\*voyage à Londres pour les élèves de 4<sup>ème</sup> du 8 au 13 mai 2011 -6 élèves d'Eyjeaux-coût prévisionnel par élève: 344€

\*voyage en Espagne du 10 au 16 avril 2011 pour élèves de 3<sup>ème</sup> - 4 élèves d'Eyjeaux- coût prévisionnel par élève: 307 €

\*séjour natation du 9 au 13 mai dans les Monédières pour les élèves de 5<sup>ème</sup> – 8 élèves d'Eyjeaux- coût prévisionnel par élève: 152€

M le Maire souligne que la commune aide au financement des projets de fin de cycle (CM2, 3<sup>ème</sup>) et propose d'accorder une aide de 50€ par élève de 3<sup>ème</sup> concerné par ces voyages, soit la somme de 200€ au total , qui sera prévue au budget 2011

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil accepte la proposition de M le Maire, attribue la somme de 200€ pour les voyages ci-dessus et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2011 et que cette somme sera versée directement au collègue Fernand Lagrange de Pierre Buffière .

La séance est levée à 21 h.